

# Communiqué de presse

## Le projet de plan climat air énergie est soumis à la consultation du public



Pendant 3 mois jusqu'au 30 septembre 2025, la population est invitée à prendre connaissance du projet de [Plan Climat Air Énergie Territorial](#) de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval pour la période 2025-2030 et à formuler ses observations.

Le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté à l'unanimité lors du conseil Communautaire du 26 juin dernier est **consultable** sur version papier à l'accueil **au siège de l'intercommunalité** et à la [Maison de la mobilité](#) à la gare à Châteaubriant. Il est également [téléchargeable sur le site internet](#) de la communauté de communes. Des **registres** permettent aux habitants d'exprimer leurs observations.

Le PCAET a **deux grands objectifs** :

- Faire de la transition énergétique une opportunité pour l'optimisation budgétaire, l'**attractivité économique**, et la **qualité de vie** pour tous les acteurs du territoire ;
- Agir non seulement sur l'atténuation par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des consommations énergétiques, mais également sur l'adaptation du territoire aux effets du **changement climatique** afin d'en diminuer la vulnérabilité.

L'élaboration de ce PCAET a conduit à établir un état initial de l'environnement, partager un diagnostic, définir une stratégie, bâtir un programme d'actions, et établir un dispositif de suivi et d'évaluation conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016. Il est le fruit des travaux de la **commission « Environnement »** réunie pour assurer le rôle de comité de pilotage.

Le **diagnostic** du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été actualisé. Il a fait apparaître les principaux résultats suivants :

- Un programme d'actions du PCAET 2018-2023 avec **plus des 2/3 des 36 actions réalisées ou achevées.**
- Des **objectifs atteints et dépassés** pour le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions de Gaz à Effet et Serre, la réduction des polluants atmosphériques (excepté les composés organiques volatils non méthaniques).
- Une contribution des actions de la communauté de communes dans le cadre du PCAET représentant 0,2 % de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.
- Un **territoire produisant plus d'électricité qu'il n'en consomme (144%)** grâce aux énergies renouvelables.
- Le **plus important puits de carbone du département** grâce aux pratiques agricoles et aux forêts.
- Deux **réseaux de chaleur** produite par énergies renouvelables à Châteaubriant et Derval alimentant en eau chaude les **3 piscines intercommunales.**
- Une capacité du réseau de gaz et d'électricité pour accueillir de nouveaux projets de production d'énergies renouvelables : opportunité pour le développement des **unités de méthanisation agricole** et des **ombrières photovoltaïques** sur les parcelles d'élevage ou de culture.

La **stratégie proposée** conduit aux principales trajectoires suivantes dans un contexte plus prégnant d'adaptation au changement climatique :

- Réduction de **-40%** des **émissions de Gaz à Effet de Serre** en 2050 (par rapport à 2021),
- Renforcement de **+14%** de la **séquestration du carbone** tout secteur en kteqCO2 en 2050,
- Réduction de **-39%** des **consommations d'énergie** d'ici 2050,
- Augmentation de **+82%** de la **production d'énergie renouvelable** d'ici 2050,
- Réduction de **-34%** des émissions de **polluants atmosphériques** d'ici 2050.

Le **programme d'actions** propose de s'articuler sur les **5 axes** suivants qui étaient ceux du précédent PCAET en les classant par ordre de priorité :

- Aider les habitants à moins et mieux consommer ;
- Améliorer la performance durable des entreprises ;
- Conforter l'exemplarité globale des collectivités ;
- Encourager les mobilités économes ;
- Développer les énergies renouvelables.

Ces 5 axes se déclinent en 14 actions qui regroupent et poursuivent la plupart de celles engagées sur le précédent PCAET avec une nouveauté :

- L'élaboration d'un **Plan Intercommunal de Sauvegarde**.

Toute personne souhaitant faire des observations ou obtenir des renseignements complémentaires peut contacter le pôle Aménagement du territoire et environnement :

02 40 81 84 09 et [developpement.du.territoire@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:developpement.du.territoire@cc-chateaubriant-derval.fr)

### Contact Presse

**Communauté de Communes Châteaubriant-Derval**

Amélie Servant

06 70 62 22 01

[amelie.servant@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:amelie.servant@cc-chateaubriant-derval.fr)